



Conformité de déclaration préalable et délai d'instruction

Par abgesetztengel

Bonjour,

Nous avons fait une déclaration préalable pour des travaux de transformation de notre garage en pièce à vivre (chambre et sellier) le 27 janvier, il manquait des pièces et la mairie nous demandait une ouverture plus haute que large donc nous avons complété le dossier le 23 février. Nous avons précisé comme sur le plan de départ que nous souhaitions mettre une fenêtre large en hauteur (PLU) comme l'ont fait beaucoup de nos voisins (travaux acceptés par la mairie pour eux sur un projets identique). Nous avons donc joint avec leur accord des photos de leurs fenêtres à la mairie. Nous ne comprenons pas pourquoi cela a été accepté chez eux et pas chez nous, peut être est ce du au changement de maire il y a peu.

Nous n'avons pas eu de retour de la mairie 1 mois après le 23 février, ce qui vaut il me semble pour acceptation. Nous avons donc fait les travaux de façade. Mais le 29 mars nous avons reçu un courrier de la mairie réitérant la demande pour la fenêtre plus haute que large.

Les travaux extérieurs étant déjà fait, nous nous demandons si nous étions dans notre droit ? Nous avons attendu le délais d'un mois comme demandé par la mairie.

Quels sont nos recours dans le cas où nous serions en tort?

Merci d'avance de vos réponses.

bonne journée